



Le vaccin antipneumococcique polysaccharidique Pneumococcal Polysaccharide Vaccine

Au cours des 50 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies au Canada que toute autre mesure touchant la santé.

Qu'est-ce que le vaccin antipneumococcique polysaccharidique?

Le vaccin antipneumococcique polysaccharidique protège contre 23 types de bactéries pneumocoques. Il est approuvé par Santé Canada.

Il ne fait pas partie du programme habituel de vaccination des enfants. Pour en savoir plus sur le vaccin antipneumococcique habituellement administré aux enfants, consultez la HealthLink BC File (fiche santé de la C.-B.) [62a Le vaccin conjugué contre le pneumocoque \(VCP-13\)](#).

Qui devrait recevoir le vaccin?

Certaines personnes courent un risque élevé de contracter des infections pneumococciques. Le vaccin leur est offert gratuitement. Il s'agit :

- de personnes âgées de 65 ans et plus;
- de résidents d'établissements de soins de santé, d'aide à la vie autonome ou d'autres résidences de groupes, peu importe leur âge.

Le vaccin est aussi fourni gratuitement aux enfants de deux ans et plus et aux personnes ayant certains problèmes de santé. Les personnes qui souffrent des problèmes suivants devraient recevoir une dose du vaccin :

- n'ont pas de rate ou dont la rate est déficiente*;
- sont atteintes de drépanocytose*;
- ont un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement médical*;
- ont une maladie hépatique chronique, y compris la cirrhose, l'hépatite B chronique ou l'hépatite C*;
- ont une maladie du rein chronique*;
- ont une maladie du cœur ou du poumon chronique;

- ont eu une greffe des cellules des îlots pancréatiques ou d'un organe entier; ont un implant cochléaire (oreille interne) ou attendent de recevoir une greffe ou un implant;
- ont eu une greffe de cellules souches;
- ont le diabète, la fibrose kystique ou une fuite chronique du liquide cérébro-spinal;
- souffrent d'alcoolisme;
- sont sans-abri;
- consomment des drogues illégales.

* Les personnes appartenant à ces groupes devraient recevoir une deuxième dose du vaccin plusieurs années après la première. Pour savoir quand vous devriez recevoir cette deuxième dose, adressez-vous à votre médecin ou infirmière de santé publique

Il est important de garder un registre de tous les vaccins reçus.

Avantages du vaccin

Ce vaccin constitue la meilleure façon de se protéger contre une infection pneumococcique, qui est une maladie grave et parfois mortelle.

En vous faisant vacciner, vous contribuez aussi à protéger les autres.

Réactions possibles après la vaccination

Les vaccins sont très sûrs. Il est bien plus sûr de se faire vacciner que d'attraper une infection pneumococcique.

Les réactions courantes à ce vaccin peuvent comprendre de la douleur, une rougeur et de l'enflure au point d'injection. On peut aussi souffrir de maux de tête et de fièvre légère. Ces réactions sont légères et ne durent généralement qu'une journée ou deux.

En cas de fièvre ou de douleur, on peut donner de l'acétaminophène ou du Tylenol^{MD}. On ne doit PAS donner d'AAS ou d'aspirine aux moins de 20 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Après avoir reçu un vaccin, il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes, car il y a une possibilité extrêmement rare de réaction allergique mortelle appelée anaphylaxie. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cela vous arrive après avoir quitté la clinique, appelez le 9-1-1 ou le numéro d'urgence de votre région. Cette réaction peut être traitée et survient chez moins d'une personne vaccinée sur un million.

Signalez toute réaction grave ou inattendue à votre médecin ou infirmière en santé publique.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin?

Si vous avez déjà eu une réaction pouvant être mortelle à une dose précédente du vaccin antipneumococcique ou à l'un de ses composants, adressez-vous à votre fournisseur de vaccins (infirmière, médecin ou pharmacien).

Les enfants de moins de deux ans ne devraient pas recevoir le vaccin antipneumococcique, parce qu'il n'est pas efficace chez les jeunes enfants. Ces enfants se font plutôt administrer le vaccin conjugué contre le pneumocoque, à partir de l'âge de deux mois.

Qu'est-ce que l'infection pneumococcique?

L'infection pneumococcique est causée par un germe (ou bactérie). Elle peut causer des infections graves et mortelles :

- des poumons (pneumonie);
- du sang (septicémie); et
- de la membrane qui entoure le cerveau (méningite).

Une personne sur quatre atteinte de cette infection peut mourir. Les complications de cette infection entraînent des dommages permanents dont les lésions au cerveau et la surdité.

L'infection pneumococcique se transmet d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements et

par les contacts rapprochés. Elle peut aussi se propager par la salive et les crachats. Cela peut se produire lors d'activités comme les baisers ou le partage d'aliments, de boissons, de cigarettes, de rouges à lèvres, de bouteilles d'eau, de protecteurs buccaux utilisés dans certains sports ou d'embouchures d'instruments de musique.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Avant l'immunisation, on s'efforce d'abord d'obtenir le consentement d'un parent, d'un tuteur ou d'un représentant. Toutefois, les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles en relation avec chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser.

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLink BC File, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles/index.stm ou votre unité de santé publique locale.

Pour obtenir des renseignements sur la santé et des services de santé non urgents, cliquez sur www.HealthLinkBC.ca ou composez le 8-1-1 en C.-B.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1 en C.-B.

Des services de traduction dans plus de 130 langues sont disponibles sur demande.



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
AN AGENCY OF THE PROVINCIAL HEALTH SERVICES AUTHORITY